



BARREAU
DE
BRUXELLES
ORDRE
FRANÇAIS

2022 - 2024

ACCÉLÉRONS (PRUDEMMENT) !



© Triptyque

Chères consœurs, chers confrères,

Demain commence aujourd'hui. C'est par ces quelques mots que je vous avais remerciés de m'avoir élu en 2020. Ces mots tenaient à ma conviction profonde que rien ne se bâtit qui n'est fondé sur le travail, l'énergie et l'enthousiasme.

Nous voici, quatre ans plus tard. Le moment est venu de faire une pause, de regarder le chemin parcouru et de vous dire tout le plaisir que j'ai eu de mettre mon énergie au service de l'Ordre, de la société et de la justice au cours de mon bâtonnat. Celui-ci s'achève à présent et il est temps pour moi de dresser le rapport de ces deux dernières années au cours desquelles j'ai tenu à me montrer digne de la confiance que vous avez placée en moi.



ADAPTONS LE MODÈLE D'EXERCICE DE LA PROFESSION

Pour répondre aux exigences d'un monde en constante évolution, nous avons introduit de nouveaux outils pour nos avocats afin de les soutenir dans leur quotidien et de leur permettre d'exercer leur activité professionnelle de façon efficiente et sereine.

EMBARQUONS VERS UNE MEILLEURE GOUVERNANCE DE NOTRE ORDRE

Dans un monde en perpétuelle mutation, nous devons bousculer nos habitudes tout en préservant nos valeurs. Forts de cette conviction, nous avons œuvré pour améliorer et professionnaliser la gouvernance de notre Ordre, notamment à travers un audit digital et le recrutement de personnel tant qualifié que dévoué.

La coopération et la solidarité sont essentielles pour avancer. Nous avons cultivé des relations solides avec nos homologues et lancé conjointement des projets porteurs de sens. La mutualisation des ressources et les synergies entre les deux Ordres de notre barreau ont également été des axes majeurs de notre action.

REPLAÇONS L'AVOCAT DANS LA CITÉ

Nous avons placé l'ouverture au monde et à la société au cœur de notre action. En tant qu'avocats, nous devons incarner les valeurs de tolérance, curiosité, empathie, tempérance, diversité, inclusion et solidarité. Ces valeurs sont le socle sur lequel nous bâtissons notre engagement pour une meilleure justice.

TOURNONS-NOUS VERS L'AVENIR, SES DÉFIS ET SES ESPOIRS

Notre barreau doit continuer à évoluer et à se réinventer. Concilions traditions et modernité, soyons fidèles à nos racines mais créatifs et ouverts d'esprit.

La protection de l'indépendance et du secret professionnel de l'avocat demeure un enjeu crucial. L'avocat doit rester un contre-pouvoir libre, protégé de toute forme de pression et auto-régulé.

L'arriéré judiciaire continue inexorablement de miner la confiance du justiciable dans le pouvoir judiciaire. Il est impératif de la restaurer en œuvrant à la digitalisation mais également en mettant en place de nouveaux modèles destinés à garantir l'accès à une justice de qualité pour tous. Le modèle économique de l'avocat libéral est en mutation et nous devons l'accompagner. Nous devons renforcer l'aide juridique et encourager la souscription et l'extension des polices d'assurance protection juridique au bénéfice des justiciables. Au-delà de notre rôle traditionnel d'acteur de justice, le barreau doit s'engager au-delà des prétoires et prendre part activement aux débats publics comme sentinelle vigilante de l'Etat de droit.

MERCI

C'est le mot par lequel je souhaite clôturer mon mandat durant lequel j'ai eu la chance d'être épaulé, par une équipe formidable qui m'a accompagné, au quotidien, dans l'accomplissement de mes fonctions.

Je tenais enfin à vous remercier, toutes et tous, pour la confiance et le soutien que vous m'avez témoignés durant ces quatre dernières années. J'espère m'en être montré digne.

Continuons ensemble à construire un avenir où le barreau demeurera un pilier de justice, de solidarité et d'innovation.

Emmanuel Plasschaert,
bâtonnier



CONTINUONS
ENSEMBLE
À CONSTRUIRE
UN AVENIR
OÙ LE BARREAU
DEMEURERA
UN PILIER
DE JUSTICE,
DE SOLIDARITÉ
ET D'INNOVATION

01

ADAPTONS
LE MODÈLE
D'EXERCICE
DE LA PROFESSION

_____ P. 06

02

EMBARQUONS
VERS UNE MEILLEURE
GOUVERNANCE
DE NOTRE ORDRE

_____ P. 14

03

REPLAÇONS
L'AVOCAT
DANS LA CITÉ

_____ P. 20

04

LE BARREAU
EN QUELQUES
CHIFFRES

_____ P. 36

05

UNE ÉQUIPE
DÉVOUÉE
AU BARREAU
ET À
SES AVOCATS

_____ P. 40

01

ADAPTONS

LE MODÈLE
D'EXERCICE
DE LA
PROFESSION

DE NOUVEAUX OUTILS POUR NOS AVOCATS

Dans un monde en pleine mutation, rester à niveau est un défi permanent. Pour les avocats, les évolutions sont de natures différentes: réglementaires (plus de compliance et d'obligations à accomplir), législatives (intégrer les nouvelles normes et rester un professionnel qualifié dans son domaine de compétence), technologiques (s'adapter à la digitalisation et maîtriser l'outil), culturelles (le modèle traditionnel du cabinet d'avocat ne correspond plus aux attentes des plus jeunes générations).

L'un des objectifs principaux du bâtonnat a été de mettre à la disposition des avocats des soutiens et des outils de forme et de nature diverses, afin de leur permettre de se recentrer sur leur pratique, de grandir et de se développer. En définitive: devenir de meilleurs avocats.

FORMER : L'ACADÉMIE DU BARREAU

Les avocats sont également des entrepreneurs. Ils l'oublient parfois, tant leurs dossiers les passionnent.

Afin que ces excellents juristes soient également des entrepreneurs créatifs et performants, une « Académie du barreau » a été mise sur pied. Celle-ci a pour objectif de proposer un catalogue de formations pertinentes et de qualité, dans des disciplines non juridiques utiles au développement de nos cabinets.

Le programme « Lawyer Leader Manager » a été développé avec la Solvay Brussels School of Economics & Management.

Il aborde une sélection de thèmes en matière de stratégie et marketing, de transformation digitale, de finance et de gestion des relations humaines. Deux éditions se sont déroulées au cours de l'année judiciaire 2023-2024 et ont accueilli une cinquantaine d'avocats.



LE PROGRAMME
"LAWYER, LEADER, MANAGER"
PRÉSENTÉ PAR LES AVOCATS
PARTICIPANTS



Un cycle de conférences en management a été lancé en novembre 2023, avec One Management. Des professionnels non-avocats y ont exposé les aspects théoriques et pratiques liés à la gestion de problématiques telles que les formes de management, la délégation, la gestion des tâches et des priorités, la gestion du temps, la motivation, le feedback, le travail intergénérationnel et la déconnexion. Des ateliers d'échanges de bonnes pratiques ont également été organisés, au cours desquels des représentants de cabinets aux profils variés ont présenté en toute transparence leur fonctionnement interne et échangé avec la salle.

CONSCIENTISER : LA COMMISSION BIEN-ÊTRE PSYCHOSOCIAL

Prendre notre bien-être au sérieux, y découvrir le socle d'une carrière pérenne et constater que la survenance de risques psychosociaux est une entrave au développement d'un avocat: tels étaient les axes d'une série de projets développés au bénéfice des avocats.

Afin de porter ces projets, le conseil de l'Ordre a, en septembre 2022, acté la création d'une "commission bien-être psychosocial", qui a remplacé la "cellule anti-harcèlement" instaurée par les bâtonniers Michel Forges et Maurice Krings.

Ses missions sont plus larges, en ce qu'elles couvrent un volet de prévention et de sensibilisation à la notion de risques psychosociaux (stress, burn-out, harcèlement moral, harcèlement sexuel, ...) ainsi qu'un volet d'assistance aux avocats souffrant d'un risque psychosocial. Elle travaille de manière étroite avec le service social du barreau, et en toute confidentialité. Ses activités s'inscrivent en parallèle de celles menées au niveau de l'OBFG par la CACH.

La première année, l'approche de conscientisation des avocats s'est traduite par une proposition de **grandes conférences** traitant des thèmes du bien-être professionnel, du leadership bientraitant et de la prévention de la détresse chez les indépendants.

En vue de marquer les esprits, en janvier 2023, une **carte postale** a également été adressée à chaque avocat du barreau de Bruxelles, reprenant une série de phrases "choc", couvrant chacune un risque psycho-social spécifique, et renseignant les numéros de contact du service social du barreau et de la cellule écoute du carrefour des stagiaires.

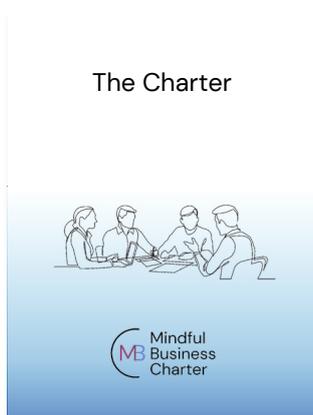


FORMATION
"LEADERSHIP BIENTRAITANT"
Eddy Vangansbek - 30 mars 2023



Après cette première année de conscientisation, la commission a œuvré, durant sa deuxième année d'existence, à offrir **des outils pratiques** aux avocats. Les conférences organisées dans le cadre de l'académie du barreau en sont la manifestation.

Cet apport d'un savoir extérieur mais adapté au barreau a également été utilisé dans le cadre du projet pilote d'**intervisions**. La pratique est issue du monde médical et du soin à la personne. Il s'agit de groupes de pairs qui se réunissent à intervalles réguliers, échangent leurs expériences et tentent de proposer des solutions aux difficultés rencontrées par chacun des participants. Un professionnel externe les accompagne. Il permet aux participants de prendre sur leurs expériences partagées et de disposer d'outils pour mieux gérer leur quotidien. Trois groupes se sont réunis: le premier constitué d'avocats soucieux d'échanger sur leur pratique sans objectif prédéfini; le deuxième composé d'avocats maîtres de stage ou supervisant des équipes et le troisième réunissant des avocats ayant pris part au procès d'assises des attentats terroristes de Bruxelles.



Avec Actiris, la possibilité d'offrir aux avocats un parcours de **réorientation professionnelle** a été proposé durant une après-midi d'études.

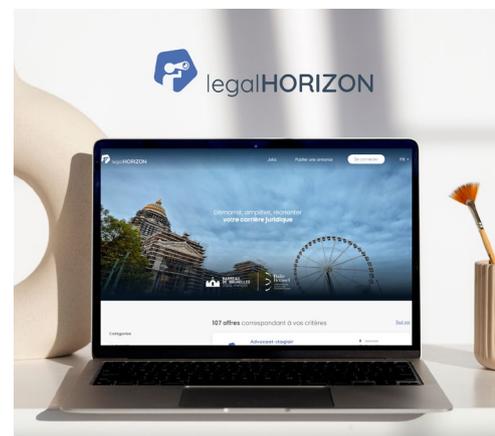
Parmi les outils proposés, la possibilité de recourir aux bonnes pratiques édictées par la **Charte professionnelle** établie par Mindful Business Charter pour des relations professionnelles plus sereines a été validée par le conseil de l'Ordre, en vue d'une diffusion par la Commission. <https://www.mindfulbusinesscharter.com/the-charter>

FACILITER : UNE NOUVELLE PLATEFORME DE RECRUTEMENT GRÂCE À LEGALHORIZON

C'était un constat partagé : les avocats qui recherchent des associés, collaborateurs, stagiaires ou employés rencontrent des difficultés à diffuser leurs annonces de manière optimale. Quant aux candidats, ils peinent à trouver les annonces qui correspondent à leur profil.

C'est pourquoi le système d'offres de collaboration du barreau a été repensé intégralement pour offrir une solution innovante et intuitive : www.legalhorizon.be

Cette plateforme trilingue a été développée à l'initiative conjointe des deux Ordres bruxellois et conçue par Talentsquare, une entreprise belge active depuis 20 ans dans la digitalisation des ressources humaines.



RÉFLÉCHIR : LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Le 31 mai 2024, se sont tenus les États généraux de l'exercice de la profession, une journée entièrement dédiée à l'avenir de la profession, placée sous le mot d'ordre « Renforcer nos liens ».

Alternant les exposés *ex cathedra* et les ateliers participatifs, cette journée avait pour objectif de réinventer notre image professionnelle, moderniser nos pratiques, améliorer nos services et favoriser la cohésion interne au sein de nos cabinets.

Les conclusions de cette journée ont offert au conseil de l'Ordre une feuille de route afin de lui permettre de mener les réformes nécessaires pour une profession plus forte, plus respectée et plus solidaire.

ACCOMPAGNER : LA CELAC

Les avocats sont soumis aux dispositions du Code de droit économique en matière d'insolvabilité, avec des aménagements spécifiques liés au secret professionnel. Il a dès lors paru essentiel que l'Ordre puisse prévenir et accompagner toute situation individuelle que le tribunal de l'entreprise pourrait être amené à connaître.

C'est dans ce contexte que la commission professionnelle et sociale de l'Ordre a développé une cellule d'accompagnement ou "CELAC", lancée en décembre 2023.

Cette cellule, composée d'avocats bénévoles, vise à offrir une aide solidaire et spécifique aux avocats confrontés personnellement à des problèmes (potentiels ou avérés) d'entreprise, d'insolvabilité ou de rentabilité de leur cabinet. La CELAC poursuit un triple objectif :

1. Offrir aux confrères des possibilités d'assistance de manière préventive ;
2. Offrir une assistance durant l'une des procédures du droit de l'insolvabilité ;
3. Offrir une assistance ultérieure, après une décision du tribunal de l'entreprise, dans le cadre d'examen de solutions de reclassement (par exemple par le biais de coaching professionnel ou de circuits de réorientation).

SENSIBILISER : CLIMAVOCAT

Climavocat est un programme de formation destiné à sensibiliser les avocats aux enjeux climatiques. Ce cycle de formations vise également à les inciter à participer activement aux solutions possibles, tant en tant que conseillers de leurs clients qu'en tant qu'entrepreneurs au sein de leur cabinet.

Une conférence inaugurale intitulée "Les lois et le climat" a été donnée par le professeur Jean-Pascal van Ypersele, afin de poser la problématique et d'y sensibiliser le public. Elle a été suivie de formations juridiques portant sur le contentieux climatique et l'interaction entre migration et climat. La dernière conférence intitulée "Boîte à outils pour un cabinet plus durable" fut l'occasion de présenter certains outils à disposition des cabinets d'avocats (compensation carbone, labellisation, ...) et de partager les expériences et bonnes pratiques des cabinets engagés dans des démarches durables.

DES RÈGLES EN PHASE AVEC NOTRE ÉPOQUE

I APERÇU DU TRAVAIL RÉGLEMENTAIRE

Au cours des deux années judiciaires écoulées, le conseil de l'Ordre a adopté différents règlements. Les plus importants et les plus visibles sont probablement ceux qui ont trait au statut du stagiaire.

| | | | |
|--|--|--|---|
| <p>RÈGLEMENTS ADOPTÉS PAR LE CONSEIL DE L'ORDRE DURANT LES ANNÉES JUDICIAIRES 2022-2023 ET 2023-2024</p> | <p>Règlement du 13 septembre 2022 ajoutant le terme vice-bâtonnier dans les dispositions réglementaires.</p> | <p>Règlement du 13 septembre 2022 modifiant l'article 3.13.c du règlement déontologique bruxellois relatif à l'abrogation de l'obligation pour les stagiaires de traiter 10 dossiers de procédure.</p> | <p>Règlement relatif aux droits d'inscription des stagiaires et aux modalités de prise en charge de ces droits.</p> |
| <p>Suppression du régime particulier des stagiaires pour les cotisations à l'Ordre.</p> | <p>Règlement du 8 novembre 2022 sur le financement du procès par un tiers insérant les articles 5.23.a et s. dans le RDB.</p> | <p>Règlement du 8 novembre 2022 abrogeant les dispositions de l'art. 4.2.7. ROI contenant la présomption de demande d'omission du tableau de l'avocat débitteur de cotisations à l'Ordre.</p> | <p>Règlement du 20 décembre 2022 modifiant les articles 3.7.a et s. du RDB sur le statut financier du stagiaire.</p> |
| <p>Règlement du 5 septembre 2023 modifiant certaines dispositions en matière de stage (et notamment la composition de la commission du stage).</p> | <p>Règlement du 7 novembre 2023 insérant un article 3.5.c dans le RDB sur les liens de proximité entre maître de stage et stagiaire.</p> | <p>Règlement supprimant l'obligation de faire valider les projets de statuts des sociétés d'avocats.</p> | <p>Règlement du 5 décembre 2023 modifiant le règlement d'ordre intérieur en matière de présentation aux élections ordinaires.</p> |
| <p>Règlement du 2 avril 2024 modifiant les articles 3.12a à 3.12c supprimant le mécanisme d'indexation automatique de la rémunération des stagiaires et autorisant le conseil à fixer chaque année le montant de la rémunération minimale.</p> | <p>Règlement du 21 mai 2024 sur les relations de collaboration.</p> | <p>Règlement du 28 mai 2024 abrogeant les dispositions du RDB en matière de communication à la suite des modifications apportées par le règlement sur les technique d'information et de communication de l'OBFG.</p> | <p>L'ENSEMBLE DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES PEUVENT ÊTRE CONSULTÉES SUR L'EXTRANET DE L'ORDRE</p> |

UN STATUT RENFORCÉ

POUR FACILITER L'ARRIVÉE AU BARREAU ET FAVORISER UNE COLLABORATION SEREINE

Tout est parti des Etats généraux du stage, organisés alors que le bâtonnier Plasschaert était vice-bâtonnier, le 6 mai 2022. Un cahier des charges a été établi, résultant des travaux des différents ateliers organisés par thème. Ensuite, au cours des deux années de son bâtonnat, les différentes suggestions et pistes de réflexion ont été envisagées, discutées et, pour certaines, traduites en règlements.

DÉMARRER : UN STAGE PLUS ACCESSIBLE

L'avenir de la profession, c'est aussi et surtout celui des plus jeunes. La responsabilité collective du barreau est de s'assurer que ceux-ci recevront une formation de qualité et bienveillante, que leur stage sera un chemin d'intégration, certes exigeant, mais respectueux de leur personne afin qu'ils puissent s'épanouir dans l'exercice de la profession tout au long de leur carrière.

Plusieurs décisions touchant notamment à la revalorisation du statut de l'avocat stagiaire ont été prises.

**1 LA REVALORISATION
DE LA RÉMUNÉRATION DU STAGIAIRE**

Le conseil de l'Ordre a adopté un nouveau régime de rémunération visant à revaloriser et simplifier le système en vigueur. Lors de son adoption, le nouveau règlement a fixé la rémunération minimale des avocats stagiaires de l'Ordre français aux montants indexables de 2.000 EUR la première année et de 2.500 EUR à partir de la deuxième année. La rémunération au forfait minimum devient la règle, excluant d'autres formes de rémunération, et elle ne peut être réduite en raison de l'accomplissement des obligations du stage.

**2 MEILLEURE PROTECTION DES STAGIAIRES
EN CAS D'INVALIDITÉ, DE MATERNITÉ OU DE PATERNITÉ**

Pour clarifier et renforcer la protection des stagiaires en cas d'incapacité, notre réglementation impose désormais aux maîtres de stage de maintenir la rémunération convenue pendant une période maximale de 3 mois en cas d'incapacité de l'avocat stagiaire. Les maîtres de stage ne peuvent être tenus responsables si le stagiaire ne demande pas ces indemnités.

Cette mesure protectrice est aussi incitatrice, car elle est conditionnée à la déduction des autres indemnités que le stagiaire pourrait percevoir. Elle vise ainsi à responsabiliser les avocats stagiaires qui doivent veiller à l'exercice de leurs droits sociaux et à solliciter, auprès des organismes compétents, le paiement des indemnités auxquelles ils peuvent prétendre.

**3 PRISE EN CHARGE
DU COÛT DE LA FORMATION DES STAGIAIRES**

Avant la réforme entreprise, le coût de la formation des avocats stagiaires était en majeure partie supporté par l'Ordre, c'est-à-dire l'ensemble des avocats en ce compris ceux qui n'étaient pas maîtres de stage, l'autre partie étant supportée par le stagiaire lui-même.

Si cette solidarité entre générations d'avocats pouvait autrefois se justifier, elle semble moins pertinente aujourd'hui, étant donné le nombre significatif de stagiaires quittant le barreau après leur stage, forts de la formation qu'ils y ont acquise.

En conséquence, le conseil de l'Ordre a décidé que les frais de formation des stagiaires seraient désormais pris en charge obligatoirement par les maîtres de stage. Ces derniers ont la possibilité d'inclure dans le contrat de stage une « clause d'écolage » permettant au maître de stage de demander le remboursement des montants versés si le stagiaire met fin volontairement à la collaboration dans un délai déterminé après le paiement, même après la fin du stage.

SE FORMER : RENFORCER L'IMPACT DU CAPA

Dans le prolongement des Etats généraux du stage de juin 2022, un audit pédagogique du CAPA a été réalisé.

Son rapport plaide en faveur de la poursuite de la réforme de la formation professionnelle initiale des stagiaires, en proposant une pédagogie plus active et en axant les cours sur une approche résolument plus pratique. Une première formation pédagogique a déjà été organisée au profit des professeurs CAPA et ces réflexions se poursuivront au cours de l'année judiciaire 2024-2025.

Afin de mieux informer les stagiaires des droits et obligations liés à leur statut, l'Ordre a également réalisé des capsules vidéo à leur attention:



LA
RÉMUNÉRATION
DES STAGIAIRES



LES
RÉFÉRENTS
DES STAGIAIRES



LES HEURES
PRESTÉES



POUR SUIVRE : UNE COLLABORATION MIEUX ENCADRÉE

De nombreux avocats travaillent aux côtés d'un dominus litis sans que cette collaboration ne soit formalisée ni ne fasse l'objet d'un écrit. Outre l'insécurité que génère cette situation, elle est source de difficultés lorsque la collaboration prend fin, pour quelque raison que ce soit.

Le conseil de l'Ordre a dès lors adopté un règlement prévoyant l'obligation pour les parties de conclure un accord écrit de collaboration et qu'à défaut d'un tel écrit, certaines conditions minimales du contrat de stage seront présumées tenir lieu de conditions minimales de la collaboration.





EMBARQUONS

VERS

UNE MEILLEURE

GOUVERNANCE

DE NOTRE

ORDRE

UN BARREAU PROFESSIONNEL

DES LOCAUX MODERNES POUR L'ORDRE ET LES AVOCATS

MAISON DE L'AVOCAT

Le 15 novembre 2019, l'Ordre a acquis l'immeuble classé situé au coin du Boulevard de Waterloo et du numéro 17 de la Place Jean Jacobs. Il a pour vocation à accueillir diverses activités de l'Ordre: cours, réceptions, coworking, services administratifs,...

Le permis d'urbanisme a été délivré le 14 décembre 2022 et les travaux ont débuté au début du mois de mai 2023.

Si le planning est respecté, l'Ordre pourrait prendre possession des lieux pour la fin de l'année 2024.



RÉNOVATION DES LOCAUX DE L'ORDRE

Au printemps 2023, les locaux de l'accueil et du secrétariat ont bénéficié de travaux de peinture et de menuiserie.

Les travaux entrepris poursuivaient plusieurs objectifs :

- Offrir un meilleur accueil à chaque avocat et à chaque justiciable lors d'un passage au palais de justice ;
- Veiller au bien-être du personnel sur son lieu de travail ;
- Optimiser les espaces de travail : sept nouveaux postes de travail ont été ajoutés permettant plus de modularité ;
- Disposer d'un espace convivial pour l'organisation de réunions de deux à douze personnes au palais de justice.

Les anciens meubles du secrétariat ont été donnés à diverses associations et il a été demandé à des menuisiers bruxellois de réaliser le mobilier dans des matériaux durables.

AUDIT DIGITAL

M. Vincent Lion (consultant et chargé de cours à la Solvay Business School) a été chargé d'une mission d'audit, dans le but d'optimiser le support digital des activités de l'Ordre. Cet audit a débouché sur plusieurs recommandations, qui seront suivies de mesures concrètes à compter de l'année judiciaire 2024-2025 :

- L'organisation de formations spécifiques,
- La création d'un outil "tableau de bord",
- La formalisation des principaux processus,
- La définition claire des rôles et responsabilités au sein de notre organisation,
- L'identification des logiciels à utiliser pour mieux couvrir les besoins prioritaires (cotisations, facturation et paiement, budget, gestion non administrative des ressources humaines, ...).

RECRUTEMENTS

Afin de renforcer les services fournis aux avocats et les interactions de l'Ordre avec les justiciables et les partenaires extérieurs, les équipes de l'Ordre ont été renforcées.

Ainsi, depuis septembre 2022, quatorze nouveaux employés ont rejoint les différents services du barreau.

Au sein du bureau d'aide juridique, outre le renforcement de l'équipe administrative, une assistante sociale a été engagée afin de promouvoir l'accueil holistique des justiciables.

Au secrétariat de l'Ordre, l'équipe administrative a également été renforcée et deux employées sont désormais dédiées à la communication et aux événements du barreau.

PLATEFORME DE CONTRÔLE DES COMPTES TIERS

L'actuelle procédure de déclaration des comptes tiers n'était pas satisfaisante: ni pour les avocats qui devaient faire des déclarations papier ni pour les services de l'Ordre qui étaient contraints à un travail fastidieux d'encodage. Il était donc impératif d'offrir à nos avocats, comme pour les élections, une plateforme leur permettant d'encoder de façon simple et intuitive les informations sollicitées.

Depuis le 1^{er} février 2024, une application dédiée aux rapports annuels relatifs aux comptes de qualité, conformément à l'article 4.78 bis du Code de déontologie, est mise en œuvre. Elle permet désormais de soumettre un rapport unique pour tous les avocats inscrits à l'Ordre français du barreau. Une déclaration distincte reste néanmoins requise pour les avocats inscrits à l'Ordre néerlandais. Les pièces justificatives peuvent être téléchargées directement sur l'application.

**CETTE APPLICATION
PERMET DE SOUMETTRE
UN RAPPORT UNIQUE
POUR TOUS LES AVOCATS
INSCRITS À L'ORDRE FRANÇAIS
DU BARREAU**

UN BARREAU EN RÉSEAU

I OBFG

Le bâtonnier Emmanuel Plasschaert a par ailleurs soutenu, au nom de l'Ordre, de nombreuses propositions de réglementation professionnelle lors des assemblées générales mensuelles des bâtonniers de l'OBFG.

PROJET DE MODERNISATION

En novembre 2022, le ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne a entrepris de faire adopter une loi de modernisation de la profession d'avocat, similaire aux réformes précédemment mises en œuvre pour les notaires et les huissiers de justice. Ce projet de loi a traversé de nombreuses péripéties, et mobilisé l'OVB et l'OBFG pendant de nombreux mois, sans finalement pouvoir être examiné par la chambre avant la fin de la législature.

Deux dispositions ont toutefois été maintenues car déplacées dans un autre projet de loi, jugé prioritaire :

- > L'article relatif aux comptes de tiers (446 quater du Code judiciaire),
- > Le droit de visite des bâtonniers en prison.

Ces deux articles ont été adoptés en première lecture par la commission de la justice le 16 avril 2024.

L'amendement à l'article 446 quater du Code judiciaire vise à donner une base légale certaine au contrôle informatique automatisé des comptes de qualité des avocats, à l'exclusion des comptes qu'ils gèrent dans le cadre d'un mandat de justice. L'amendement à l'article 33 § 1^{er} de la loi de principes du 12 janvier 2005 concernant l'administration des établissements pénitentiaires vise à donner aux bâtonniers le même droit que celui accordé aux députés de visiter les prisons de leur ressort.

Au sens de la loi, le mot « prison » doit être entendu comme tout établissement destiné à l'exécution de condamnations à une peine privative de liberté et de mesures privatives de liberté.

DPA

La plateforme DPA, création des deux Ordres communautaires, a vu sa forme, sa gouvernance et ses missions considérablement revues. Les avocats inscrits à l'Ordre des barreaux francophones et germanophone (OBFG) ont rejoint la société coopérative que l'OVB et les barreaux flamands avaient constitué. Celle-ci a pour mission de développer les services informatiques en faveur des avocats, pour leur permettre de disposer d'outils digitaux au quotidien.

DÉONTOLOGIE

L'assemblée générale des bâtonniers examine et adopte les règlements qui consacrent l'essence du métier d'avocat : la déontologie. Au cours de ces deux dernières années, le code de déontologie a consacré le principe d'égalité et de non-discrimination comme valeurs fondamentales de la profession. Des adaptations supplémentaires ont été apportées à la réglementation sur les règles et modes de communication, le périmètre de la profession, ainsi que la simplification des règles relatives à l'officialisation des correspondances entre avocats.

LE BARREAU ENTRETIENT
DES LIENS FORTS AVEC SES
HOMOLOGUES ET DIFFÉRENTES
ORGANISATIONS PROCHES.
CES LIENS NOURRISSENT
SES RÉFLEXIONS ET PERMETTENT
DE NOUER DES PARTENARIATS
PORTEURS DE SENS



LES BARREAUX BELGES

Le 8 juin 2023 s'est tenu le colloque « De toekomst van de Belgische balies / L'avenir des barreaux Belges / Quels défis et quelles opportunités? Over uitdagingen en opportuniteiten. Un remariage? Waarom niet? ».

Il s'agissait d'une initiative des bâtonniers des barreaux de Mons, Bruxelles, Anvers, Liège-Huy et Gand, à l'occasion du 10^{ème} anniversaire du jumelage entre les barreaux de Liège-Huy et de Gand, afin de réfléchir sans tabous ni préjugés à ce que devrait être le barreau de demain, dans ses structures et gouvernance.

CONSEILS COMMUNS

Les échanges entre barreaux sont importants, ils permettent des réflexions approfondies sur la profession dans un cadre élargi. La tenue de conseils communs renforce les liens qui existent, permettent l'évocation de bonnes pratiques et les discussions de sujets d'actualité, et donnent parfois lieu à des motions communes (voyez ci-après p.26 "un barreau qui dénonce"). Traditionnellement, notre Ordre rencontre chaque année l'Ordre flamand du barreau de Bruxelles, le barreau du Brabant wallon, le barreau de Liège-Huy et il n'a pas été dérogé à cette heureuse tradition durant les deux années du mandat du bâtonnier Plasschaert. D'autres séances communes ont été organisées, avec le barreau de Paris, le barreau de Luxembourg, les barreaux du Hainaut et le bâtonnier de Lille, ainsi qu'une rencontre avec le barreau de cassation.

L'INSTITUT DES JURISTES D'ENTREPRISE

L'Ordre français a pris l'initiative de proposer à l'Institut des juristes d'entreprise et à l'Ordre néerlandais de se réunir à intervalles réguliers et de mettre sur pied des activités communes en vue de renforcer les liens entre les avocats et les juristes d'entreprise. Une première conférence commune s'est déroulée le 22 mars 2024, afin de mettre en lumière les spécificités de nos professions et de partager nos meilleures pratiques en vue d'une collaboration harmonieuse et créatrice de valeurs.



LE CARREFOUR DES STAGIAIRES ET LA CONFÉRENCE DU JEUNE BARREAU

Le Carrefour des stagiaires et la Conférence du jeune barreau sont plus que jamais des partenaires incontournables de l'Ordre. Ces synergies se sont matérialisées notamment par le projet "Climavocat" mis en oeuvre avec l'aide de la commission "Climat" du Carrefour, ainsi que lors de la Clinique juridique téléphonique organisée par la Conférence.

L'ORDRE NÉERLANDAIS

Le 4 mai 1984 reste une date emblématique dans l'histoire du barreau de Bruxelles, marquée par la création de deux Ordres distincts : l'Ordre français et l'Ordre néerlandais.

Le 6 mai 2024, le barreau de Bruxelles a eu l'honneur de célébrer son 40^e anniversaire au Palais des Beaux-Arts, un événement hautement symbolique. Il ne s'agissait pas de commémorer une séparation, mais un anniversaire. Ce choix d'une nouvelle organisation respectueuse des aspirations et ambitions des avocats inscrits à l'Ordre néerlandais a permis de mieux répondre aux besoins spécifiques des avocats francophones et néerlandophones, tout en préservant l'unité du barreau de Bruxelles et en défendant les valeurs communes de la profession. Quarante ans plus tard, les deux Ordres bruxellois demeurent unis dans la diversité.



40 ANS
DES DEUX ORDRES
6 mai 2024

RENCONTRES

- Les juges polonais Joanna Hetnarowicz-Sikora, Igor Tuleya, Me Joanna Wsolek du barreau de Cracovie et M. le Juge turc Yavuz Aydin ;
- Les bâtonniers Georges-Albert Dal et Jo Stevens pour la présentation de leur ouvrage de droit disciplinaire ;
- Le bâtonnier et président d'Avocat.be, Me Pierre Sculier ;
- Mme Valérie Delfosse et Me Vanessa de Francquen du Conseil supérieur de la justice ;
- Me Jean-Louis Renchon, invité à commenter les travaux de la commission de droit de la famille sur la situation du tribunal de la famille à Bruxelles ;
- Le collectif de l'accueil des victimes de la guerre en Ukraine ;
- Me Pierre Monville, Me Caroline Poiré et Me Marion de Nanteuil, créateurs et porteurs du projet pilote Lawyers Victim Assistance ;
- Me Martin Pradel, venu de France nous exposer la plateforme de référencement des avocats mise en place par le Conseil national des barreaux de France ;
- M. Pol Deleener pour la DPA ;
- Rencontre avec Frédéric Krenc, juge à la Cour européenne des droits de l'homme, à Strasbourg le 20/10/2022 ;
- Rencontre avec Koen Lenaerts, président de la Cour de justice de l'Union européenne, à Bruxelles le 25/04/2024 ;
- Chambre des notaires les 16/11/2022 et 17/10/2023 ;
- Philippe Pivin, vice-président de la commission Justice de la Chambre des représentants ;
- Mme Laurence Massart et Mme Annick Bouché, Première Présidente et conseillère de la cour d'appel de Bruxelles (conseil commun BW) ;
- Philippe Close - bourgmestre de Bruxelles ;
- Une délégation de bMediation ;
- Une délégation de la Fondation Poelaert ;
- Une délégation d'Avocats Sans Frontières ;
- Friendship Agreement du 18 janvier 2024 avec le California Lawyers Association ;
- Rencontre avec les candidats administrateurs pour l'OBFG.

03

REPLAÇONS

L'AVOCAT

DANS

LA CITÉ

LE BARREAU GARANT DE L'ACCÈS AU DROIT

QUELQUES STATISTIQUES ET DONNÉES CHIFFRÉES

En 2023, 65.000 dossiers ont été traités au bureau d'aide juridique, contre 45.000 en 2022. Cette augmentation notable s'explique par l'élévation des seuils d'accès à l'aide juridique entièrement gratuite. Parmi ces dossiers, près de la moitié, soit 32.000, concernent le droit des étrangers. En outre, 8.000 sont des dossiers salduz, tandis que 5.000 traitent du droit de la famille et 5.000 autres du droit de la jeunesse.



65.000
DOSSIERS TRAITÉS
EN 2023 CONTRE
45.000 EN 2022

MODIFICATION LÉGISLATIVE : LA VALEUR DU POINT

En novembre 2023, le SPF Justice a enfin adopté l'arrêté royal fixant la valeur du point d'aide juridique. Les praticiens de l'aide juridique voient ainsi leur travail rémunéré à hauteur de 93,97€ (contre 90,36 € précédemment, ce montant ayant été indexé au 1^{er} février 2024).

VISION HOLISTIQUE DE L'ACCUEIL DU JUSTICIABLE

Offrir un accompagnement aux justiciables, couvrant les dimensions psychologique, administrative et juridique, est essentiel. C'est pourquoi le BAJ a engagé une assistante sociale à temps plein depuis septembre 2022, afin de garantir une prise en charge complète et intégrée. Par ailleurs, depuis novembre 2023, une psychologue intervient également une fois par semaine au BAJ, apportant son expertise pour accroître ce soutien.

Depuis septembre 2023, un nouveau mode de fonctionnement a été instauré au BAJ pour l'accueil des justiciables. Auparavant, les justiciables se voyaient renseigner le nom d'un avocat avec qui ils devaient prendre contact pour lui confier le traitement de leur problème. Cette façon de faire générait des complications et des pertes de temps multiples. Désormais, si son dossier de désignation (pièces financières justificatives) est en ordre, le justiciable se voit directement désigner un avocat. De ce fait, l'avocat ne doit plus s'inquiéter de sa désignation et peut tout de suite s'occuper du justiciable, ce qui est beaucoup plus efficace tant pour le justiciable que pour l'avocat et leur enlève à tous les deux une charge administrative. Cette simplification sert également le BAJ qui ne doit plus ou beaucoup moins gérer les plaintes liées au temps d'intervention de l'avocat ou à la vérification des justificatifs.

LA NOUVELLE PLATEFORME INFORMATIQUE

Décembre 2022 a vu l'aboutissement d'un travail de longue haleine : le remplacement de Lxwin et du Front BAJ par LAO, la nouvelle plateforme informatique du BAJ.

L'urgence se faisait sentir, car après plus de 20 ans de service fidèle, Lxwin et le Front commençaient à poser des problèmes récurrents.

LAO, la nouvelle plateforme informatique du BAJ, est un projet commun à l'OBFG et à l'OVB. Ce projet concerne donc l'ensemble des bureaux d'aide juridique de Belgique.

LAO permet à l'avocat de rentrer les demandes d'aide juridique pour ses clients, de se voir désigné par le BAJ sur des dossiers, de solliciter ses points de nomenclature et d'être indemnisé pour ses prestations. LAO comprend toutes les fonctions nécessaires à l'administration du BAJ, au contrôle et à l'audit des dossiers.



VIDÉOS EXPLICATIVES DU LAO (PLATEFORME INFORMATIQUE DU BAJ)



La mise en route de LAO s'est faite de façon très fluide et la migration des dossiers existants dans l'ancienne application vers la nouvelle plateforme s'est très bien déroulée.

Toute l'équipe en charge du projet ainsi que tous les avocats qui y ont participé sont très positifs sur l'ergonomie et la fiabilité de la nouvelle plateforme.

PLAYLIST
REPRENANT
TOUTES LES VIDÉOS LAO



LE BARREAU PARTENAIRE DE SA VILLE

COLLOQUE "L'AVOCAT AU COEUR DE LA CITÉ"

Le 27 novembre 2023 s'est tenu un colloque visant à renforcer les liens entre les acteurs de terrain (milieu associatif et institutionnel) et le barreau.

Les participants, accueillis par le bourgmestre Philippe Close dans la magnifique salle gothique de l'hôtel de ville, ont assisté aux panels de discussions consacrés aux thématiques suivantes :

- Droits sociaux, familles et monoparentalité ;
- Droit au logement ;
- Les jeunes et de leurs relations avec les forces de l'ordre.



PARTENARIAT AVEC LE CPAS DE BRUXELLES FINALISATION DU TRAJET MIGRATOIRE ET INTERVENTION DES AVOCATS

Face à la mise sous tension du réseau d'accueil, le CPAS de Bruxelles a intégré un projet fédéral visant à proposer des pistes de solutions de séjour ou de retour aux justiciables illégaux bénéficiant de l'aide médicale urgente sur son territoire.

Depuis janvier 2024, une cellule de finalisation du parcours migratoire a été mise en place dans le cadre d'un projet pilote d'un an. Cette cellule de six personnes, comprenant des juristes, des psychologues, des assistants sociaux et des anthropologues, propose un accompagnement volontaire. Son objectif est d'évaluer les possibilités de régularisation ou de soutenir un projet de retour vers le pays d'origine ou un pays tiers.

La cellule facilite la désignation directe d'avocats spécialisés par le biais de la boîte mail Associations du Bureau d'Aide Juridique (associations@bajbxl.be).

La cellule accompagne la personne tout au long du projet et reste un point de contact permettant de faire le lien avec l'avocat.

Les promoteurs du projet ont souhaité acquérir une expérience en droit des étrangers pour assurer une première ligne juridique permettant de déterminer les solutions qui s'offrent aux justiciables sont tournés vers le barreau. Une collaboration s'est instaurée.

Une convention a été signée le 16 janvier 2024 pour échanger des compétences et des services. Des avocats spécialisés en droit de la migration ont offert une formation ciblée aux membres de la cellule de Finalisation du Trajet Migratoire et restent à disposition pour toute question juridique pointue et en contrepartie, la cellule partage les locaux du Refugee Legal Helpdesk en assumant toutes les charges financières d'occupation des locaux.

Cette formule permet de garantir le financement du Refugee Legal Helpdesk.

LE BARREAU S'ENGAGE

PROJET LAWYERS VICTIMS ASSISTANCE

S'appuyant sur la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique ainsi que sur la Charte de l'Union internationale des avocats du 8 mars 2022, le barreau s'est engagé à mettre en place des mesures concrètes pour lutter contre les violences faites aux femmes.

Mes Pierre Monville, Caroline Poiré et Marion de Nanteuil ont développé un projet spécifique pour les victimes de violences sexuelles et intrafamiliales, baptisé Lawyers Victims Assistance ou LVA. L'Ordre français l'a fait sien avec leur appui à dater de septembre 2022. L'Ordre néerlandais a également rejoint le projet en octobre 2022.

Ce projet soutient l'idée que les victimes devraient pouvoir, si elles le souhaitent, être assistées d'un conseil dès le début de leurs démarches : cela permet de préparer la première audition et de les accompagner tout au long de la procédure judiciaire.

LVA a pour objet de mettre en place des outils pour offrir aux victimes de violences sexuelles et intrafamiliales une aide spécifique, il s'articule sur 3 axes : **la formation des avocats, la création d'une liste, accessible au public, d'avocats formés à la matière et une offre de consultations juridiques gratuites.**



VIOLENCES SEXUELLES
ET INTRAFAMILIALES



Ce projet bénéficie du soutien du Secrétariat d'Etat à l'Egalité des genres, à l'Egalité des chances et à la Diversité, ainsi que du SPF Justice au travers de l'Institut pour l'Egalité des Femmes et des Hommes. Un subside de 62.000 euros a été octroyé pour notamment assurer une formation en français et une en néerlandais ainsi que pour faire évaluer le projet par une experte indépendante.

À ce titre, Mme Stéphanie Wattier, professeure à la faculté de droit de l'Université de Namur et codirectrice du Centre Vulnérabilités et Sociétés a dressé un premier bilan éminemment positif.

Le service bruxellois EQUAL.Brussels apporte également son soutien au projet et a octroyé un soutien financier de 50.000 euros pour assurer le paiement des avocats qui assurent les consultations juridiques gratuites.

Au 13 mai 2024, 167 victimes ont eu recours à ces consultations et les retours sont très positifs, particulièrement en ce qu'elles permettent un accès direct à un avocat formé sans devoir chercher l'avocat(e) qui pratique la matière et sans devoir se soucier des aspects financiers pour bénéficier de premiers conseils.

Dans le cadre de cette initiative, le barreau a assuré la promotion de la pièce de théâtre Classement sans suite, coécrite par Me Caroline Poiré mais également du film "Je verrai toujours vos visages" de Jeanne Herry dont une projection a été organisée au cinéma Vendôme en juin 2023 et plus récemment, le site Stop-violence.brussels a été lancé. Il regroupe l'ensemble des outils à disposition des victimes de violences de genre sur le territoire de Bruxelles.

I REFUGEE LEGAL HELPDESK

Depuis avril 2022 et dans le contexte de la crise de l'accueil des demandeurs de protection internationale, le barreau de Bruxelles, l'ONG Vluchtelingenwerk Vlaanderen et un groupe des départements pro bono des cabinets d'affaires bruxellois ont mis en place une permanence juridique de première ligne : le « Refugee Legal Helpdesk ».

Ce helpdesk fonctionne sur la base de l'engagement volontaire d'avocats, notamment stagiaires, et d'étudiantes bénévoles en droit. Ils prodiguent de premiers renseignements juridiques aux demandeurs d'asile à qui l'Etat ne désigne pas de centre d'accueil. Lorsque c'est nécessaire (dans la très grande majorité des cas), ils les confient aux avocats de deuxième ligne de Bruxelles ou d'un des autres barreaux partenaires (Anvers, Gand, Limbourg ou Louvain).

Le projet a reçu le soutien du CPAS de Bruxelles, d'abord sous la forme d'une mise à disposition de locaux, puis, depuis 2024, par la prise en charge des frais de fonctionnement du bâtiment en contrepartie du partage des locaux et d'une formation juridique des membres de la cellule de finalisation du trajet migratoire.



Depuis avril 2022, le helpdesk a reçu plus de 8.400 visiteurs. Lors de chaque permanence, ce sont environ 70 visiteurs qui poussent la porte du helpdesk.

Outre le soutien du CPAS de Bruxelles, de 4 barreaux néerlandophones et d'étudiants de certaines universités, l'Ordre a bénéficié d'un subside de 15.000 euros (25.000 dont 10.000 attribués à l'ONG VluchtelingenWerk voor Vlaanderen) accordé par la région de Bruxelles-Capitale ayant permis de couvrir les principaux frais exposés en 2023.

La prise en charge des demandeurs de protection internationale a donné lieu à plus de 8.000 condamnations de l'Etat belge à respecter ses obligations légales d'accueil des demandeurs de protection internationale au niveau national et à plus de 1.800 injonctions au niveau de la Cour européenne des droits de l'homme. Plus de 3.000 hommes seuls sont dûment inscrits sur la liste de Fedasil, en attente d'une place en centre. Parmi eux, plusieurs centaines ont obtenu des condamnations à l'encontre de Fedasil et de l'Etat belge. Près de 700 ordonnances du tribunal du travail restent ainsi en attente d'exécution.



L'ONG Pilnet a décerné le Local Impact Award au barreau de Bruxelles en octobre 2022 pour ce projet et a choisi Bruxelles pour accueillir sa semaine du Pro Bono en octobre 2023.

Les permanences sont toujours en cours et le Refugee Legal Helpdesk a fêté ses deux ans d'existence le 19 avril 2024. Son existence est toujours pertinente pour assurer au cœur de Bruxelles et à proximité directe des instances d'asile une prise en charge rapide de justiciables très vulnérables.

HELPDESK
DEMANDEURS
DE PROTECTION
INTERNATIONALE



LE BARREAU DÉNONCE

SENSIBILISATION DES REPRÉSENTANTS POLITIQUES

Le 18 avril 2024, en collaboration avec la Ligue des droits humains, le barreau a invité les représentants politiques, tous partis confondus, à se familiariser avec la réalité quotidienne de la justice en assistant aux audiences de plusieurs juridictions. Cette initiative, soutenue par la magistrature et suivie par la presse, a permis à tous de constater les défis concrets auxquels la justice est confrontée, notamment l'arriéré judiciaire.

MOTIONS ET RÉOLUTIONS

Outre les initiatives au titre de la solidarité internationale qui sont détaillées dans les pages qui suivent, les combats de l'Ordre se sont illustrés par l'adoption de motions et résolutions dont notamment les suivantes :

| | | |
|--|---|---|
| <p>Résolution du conseil de l'Ordre français du barreau de Bruxelles et du conseil de l'Ordre du barreau de Paris sur l'exigence de transparence dans le cadre de l'application de la peine de mort.</p> | <p>Résolution du conseil de l'Ordre français du barreau de Bruxelles et du conseil de l'Ordre du barreau de Paris sur les moyens attribués à la justice.</p> | <p>Adoption de la résolution édictée par l'Union Internationale des Avocats (UIA) et d'autres associations internationales en faveur des avocats iraniens, appelant à la défense des avocats en Iran et à l'adoption par le pouvoir iranien de mesures garantissant le droit à un avocat indépendant et protégeant les avocats dans l'exercice de leur profession.</p> |
| <p>Résolution du conseil de l'Ordre du barreau de Luxembourg, du conseil de l'Ordre français du barreau de Bruxelles et du conseil de l'Ordre du barreau de Paris sur la situation de violation des droits fondamentaux et de risque de nettoyage ethnique dans le Haut-Karabagh.</p> | <p>Résolution des conseils de l'Ordre français du barreau de Bruxelles, de Luxembourg et de Paris sur les violations graves des droits fondamentaux en Iran et les persécutions subies par les avocats qui défendent ces droits de la part des autorités iraniennes.</p> | <p>Résolution du 3 octobre 2023 en soutien aux avocats iraniens.</p> |
| <p>Motion en soutien de Selçuk Kozagaçlı, Barkin Timtik et Oya Aslan, avocats turcs.</p> | <p>Lettre de soutien adressée par le bâtonnier au barreau d'Israël et au barreau de Palestine.</p> | <p>Lettre de soutien adressée par l'Ordre le 15 mai 2024 et motion du 27 mai 2024 adoptée par les barreaux francophones réunis à Bruxelles en soutien au barreau de Tunisie.</p> |

LE BARREAU PARTIE AU PROCÈS

Le 18 juillet 2023, dans le cadre de la "crise de l'accueil" des demandeurs d'asile (requête n° 49255/22), la Cour européenne des droits de l'homme a condamné l'Etat belge au fond et à l'unanimité dans l'affaire Camara c. Belgique, pour violation de l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme, qui protège le droit à un procès équitable. Dans son arrêt, la Cour dénonce « une carence systémique des autorités belges d'exécuter les décisions de justice définitives relatives à l'accueil des demandeurs de protection internationale ».

L'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles est intervenu volontairement à la cause, dans le prolongement de ses démarches visant à défendre les droits fondamentaux des demandeurs d'asile, avec le Refugee Legal Helpdesk.

L'Ordre est également partie au recours introduit devant le Tribunal de l'Union européenne contre le règlement (UE) 2022/1904 du Conseil du 6 octobre 2022, qui interdit la fourniture de services de conseil juridique par des avocats au gouvernement russe ou à des entités établies dans ce pays (affaire T-797/22). Aux côtés de dix autres parties requérantes et intervenantes, l'Ordre entend souligner l'importance du droit d'accès à un avocat, même en temps de crise, pour préserver l'Etat de droit.



INSTITUT DES DROITS DE L'HOMME

L'Institut des droits de l'homme du barreau de Bruxelles poursuit ses activités autour de trois axes principaux :

- > La défense de la défense, à travers des actions de soutien individuel ou collectif aux avocats menacés à travers le monde (Iran, Afghanistan, Turquie, Guatemala, Tunisie, Biélorussie, Palestine et Israël, Russie, Burkina Fasso). Des lettres de soutiens ont été régulièrement adressées aux autorités compétentes.
- > La formation des avocats bruxellois, par le biais de conférences et séminaires relatifs aux droits humains.
- > La représentation du barreau auprès des autres organisations nationales et internationales, notamment en participant aux délibérations du prix Ludovic Trarieux, attribué en 2023 à Yulia Uurhilevich (Biélorussie) et en 2024 à Ywet Nu Aung (Birmanie-Myanmar).



**INSTITUT
DES DROITS
DE L'HOMME**

BARREAU DE BRUXELLES

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

I BARREAU AFGHAN

Notre Ordre soutient le barreau afghan en exil qui a pu, grâce à notre intervention et le travail de Me Dominique Bogaerts, constituer une AISBL dont l'arrêté royal a été signé le 31 janvier 2024. Cette reconnaissance des statuts de l'association va lui permettre de percevoir des fonds internationaux pour le développement d'un programme d'aide aux avocates afghanes qui ne peuvent plus pratiquer en Afghanistan et dont, pour certaines, la vie est menacée. Au travers de cette action et par notre engagement inconditionnel pour la défense de la profession d'avocat en Afghanistan, nous tentons de limiter l'anéantissement des quelques voies qui subsistent pour la défense des droits fondamentaux des citoyens. Le régime des Talibans ayant détruit le barreau dans sa structure existante en 2021 et transféré au Ministère de la Justice les compétences du barreau, il n'existe plus aujourd'hui de structure en mesure de protéger les avocats qui sont persécutés et restent aujourd'hui peu nombreux à oser prendre le risque de la défense. L'Afghanistan souffre en outre de l'exclusion totale des femmes de la profession juridique, rendant l'accès à la justice d'autant plus problématique pour les femmes dont les requêtes ne sont d'ailleurs plus acceptées par la majorité des organes judiciaires. L' AISBL AIBA-E a pour objectif de dénoncer au monde cette situation.

En collaboration avec l'Institut des droits de l'homme, nous avons présenté la candidature d'AIBA-E comme membre de l'Union Internationale des Avocats et poursuivons notre action pour donner à ce barreau une visibilité internationale.



Le 30 septembre dernier, le président de l'AIBA, Ruhullah Qazirada, accompagné de son conseiller, Rafi Nadiri, a été reçu par notre Ordre.

I UKRAINE

Le barreau poursuit les démarches entamées par le bâtonnier Krings, en solidarité avec les victimes du conflit ukrainien. Les dépositions de victimes de ce conflit ont été recueillies et un dossier a été transmis au Procureur fédéral, sur pied des dispositions du Titre préliminaire du Code de procédure pénale relatives aux infractions graves de droit international humanitaire. D'autres dossiers sont en préparation afin d'être transmis au Parquet fédéral dans le cadre de la coopération européenne et avec la CPI sur les enquêtes et poursuites des crimes commis sur le territoire ukrainien depuis février 2022.

I POLOGNE

Le barreau poursuit les démarches entamées par le bâtonnier Maurice Krings, en solidarité avec les avocats et juges polonais. Une projection du film documentaires "Judges under pressure" a été organisée, en présence des juges polonais Joanna Hetnarowicz-Sikora et Igor Tuleya. Ce film évoque le combat de juges polonais pour la sauvegarde de l'Etat de droit dans leur pays, en 2020, et interpelle quant à la facilité avec laquelle un pouvoir autoritaire, démocratiquement élu, peut rapidement démanteler le système judiciaire et anéantir l'indépendance des juges.

Bande annonce du film :
[Sędziowie pod presją / Judges under pressure | OFFICIAL TRAILER](#)



JUDGES
UNDER PRESSURE

LE BARREAU S'EXPRIME

DES CANAUX DE COMMUNICATION RENFORCÉS

En mars 2024 est paru le 300^{ème} numéro de Forum. Lancé le 1^{er} septembre 2000 sous l'impulsion du regretté bâtonnier Pascal Vanderveeren, le périodique du barreau fait preuve d'une longévité exemplaire, tant il continue de susciter l'intérêt de ses lecteurs. À côté de ce canal de communication historique, le barreau a renforcé sa présence sur les réseaux sociaux afin de communiquer plusieurs fois par semaine avec les avocats et la société civile. Ce sont plus de 11.000 personnes qui suivent les publications du barreau sur LinkedIn et près de 5.000 sur Facebook.



LA LIBRE DROIT DE SAVOIR

Depuis 2023, un partenariat est en cours entre La Libre Belgique et le barreau. Il poursuit un double objectif. Il s'agit tout d'abord d'offrir aux lecteurs de La Libre Belgique un outil de compréhension pédagogique des matières judiciaires et juridiques. Il s'agit ensuite de permettre aux membres du barreau d'accéder facilement aux colonnes du quotidien.

Retrouvez ces articles sur le site de La Libre.

J'AI 16 ANS,
EST-CE QUE JE SUIS
OBLIGÉ(E) DE VOTER
LE 9 JUIN PROCHAIN ?



BX1 À VOS CAS

Depuis 2011, le barreau de Bruxelles collabore avec BX1 pour offrir des conseils juridiques sous forme de capsules. Chaque émission aborde un cas emblématique et fournit aux téléspectateurs des conseils pratiques dans divers domaines juridiques. Ce partenariat s'est poursuivi durant les deux années judiciaires écoulées. Depuis septembre 2022, 32 capsules ont été tournées et ont été diffusées à l'antenne de BX1.

Les capsules couvrent des thématiques aussi variées que l'intelligence artificielle, les enfants intersexes, les erreurs médicales et l'épuisement professionnel. Elles sont ensuite diffusées sur les réseaux sociaux de l'Ordre pour maximiser leur visibilité et favoriser leur promotion.



CAPSULES "À VOS CAS"



LE BARREAU VECTEUR D'INCLUSION



PROPULSE LÀ OÙ NAISSENT LES VOCATIONS

En avril 2024, l'Ordre a lancé la première édition du projet ProPulse, qui vise à créer un environnement juridique plus inclusif. Il s'agit d'un dispositif de soutien aux études en droit, spécialement conçu pour les jeunes rhétoriciens qui n'envisagent pas spontanément la voie universitaire, souvent freinés par des obstacles culturels et/ou socio-économiques. Au travers de ce projet, notre Ordre entend ainsi œuvrer à la réduction des inégalités, susceptibles d'entraver l'accès à notre profession.

Ce programme est financé par des dons et du sponsoring, permettant de soutenir les étudiants en couvrant les frais de minerval de leur université, en leur fournissant un matériel adapté à leurs besoins et en leur assurant un accompagnement personnalisé par un tuteur tout au long de leur cursus.

Dans le cadre de ce projet, une équipe d'avocats volontaires s'est d'abord rendue dans les écoles partenaires pour présenter les études de droit, les perspectives professionnelles et répondre aux questions des jeunes sur la profession.

Un concours ouvert de dissertation a ensuite permis de désigner dix candidats, au sein desquels quatre lauréats ont été choisis à la suite d'une épreuve orale. Le jury était composé de Mesdames Françoise Tulkens, ancienne vice-présidente de la Cour européenne des droits de l'homme, Emmanuelle Bribosia, juge à la Cour constitutionnelle et Laurence Massart, première présidente de la cour d'appel de Bruxelles, ainsi que Messieurs Damien Vandermeersch, avocat général près de la Cour de cassation, Hakim Boularbah, avocat et professeur d'université, et Edgar Szoc, président de la Ligue des droits humains.

Un site dédié au projet a été créé et permet d'en suivre l'évolution : <https://propulse-barreaudebruxelles.be/>



À LA RENCONTRE DES TALENTS DE DEMAIN

Les facultés de droit et les associations étudiantes sollicitent le barreau afin de rencontrer des avocats, découvrir les enjeux et les spécificités de notre profession et visiter le Palais de justice. L'Ordre les reçoit et les informe, en étroite collaboration avec le Carrefour des stagiaires.

À plusieurs reprises, des délégations conduites par ELSA et le Bureau Étudiant de la faculté de droit de l'ULB ont été reçues dans les locaux de l'Ordre. L'Ordre est également allé à la rencontre des étudiants à l'occasion des job days des facultés de droit de l'ULB, de l'UCLouvain et de l'ULiège.

La nouvelle plateforme de recrutement legalHORIZON répond aux préoccupations exprimées par les étudiants, qui souhaitent être mieux informés des possibilités de carrière au barreau.



FONDATION DORFF ZONDERVAN

La Fondation Alfred Dorff & Richard Zondervan, nommée en l'honneur des généreux legs de Me Dorff et de Me Zondervan à l'Ordre français à des fins philanthropiques, est une fondation d'utilité publique qui vise à soutenir les membres de la profession confrontés à ces difficultés. Elle a été créée à l'initiative de l'Ordre en 2010, réunissant deux fonds jusque-là sans personnalité juridique distincte.

Cette fondation opère à deux niveaux : offrir une aide sociale sous forme de dons ou de prêts sans intérêt pour répondre aux situations d'urgence et octroyer des bourses d'études.

En effet, depuis 2022, la Fondation octroie des bourses d'études complémentaires à des avocats de moins de 35 ans, inscrits au barreau de Bruxelles, pour des études de troisième cycle en droit ou dans d'autres domaines pertinents. Chaque année, trois bourses d'une valeur maximale de € 15.000 sont attribuées par un jury composé de professeurs d'université et de membres du conseil de l'Ordre.

En 2023, la Fondation a décerné trois bourses à Mes Sonia Belhassen, Pierre-Noé Milcamps, et Waqas M. Sheikh. En 2024, les lauréats furent Mes Kenza Aiteur, Adil Auraghi et Bruno Garcia Da Silva.



COMMISSION DIVERSITÉ ET INCLUSION

Cette commission a été créée en juin 2022. Elle vise à sensibiliser les avocats à l'importance de reconnaître la diversité comme une richesse et d'encourager les cabinets à promouvoir une culture d'inclusion.

Pour l'année 2023, les priorités établies ont inclus l'accès au barreau, la lutte contre les discriminations, l'inclusion des personnes en situation de handicap et l'égalité des genres.

Parmi les travaux de la Commission, on relèvera en particulier :



COMMISSION
DIVERSITÉ
& INCLUSION
**BARREAU
DE
BRUXELLES**
ORDRE
FRANÇAIS

- L'établissement d'un formulaire permettant de récolter des données sur les situations de discrimination vécues au sein de la profession. L'objectif est, en décelant les mécanismes sous-tendant ces situations, de lutter contre toutes les formes de harcèlement et de discrimination.
- Une proposition de modification de l'article 1.2 du Code de déontologie d'Avocats.be. Approuvée par l'assemblée générale des bâtonniers, elle ajoute "l'égalité et la non-discrimination" à la liste des principes de devoirs de base de la profession, à côté de la dignité, la probité, et la délicatesse.
- L'entame d'une réflexion concernant le port de signes convictionnels dans l'exercice de la profession. Un premier rapport sur le sujet a été établi et présenté au conseil de l'Ordre. Bien que le débat reste ouvert, le conseil est actuellement largement favorable au maintien de l'interdiction du port de signes convictionnels devant les juridictions en rappelant notamment l'importance de l'égalité entre avocats, garantie par le port de notre robe commune.

LE BARREAU À LA RENCONTRE DES CITOYENS

JOURNÉES PORTES OUVERTES

Notre Ordre attache une grande importance à établir un lien direct avec les citoyens et à leur révéler les rouages internes du barreau de Bruxelles. C'est la raison pour laquelle, deux journées portes ouvertes ont été organisées, offrant au grand public une immersion complète dans l'univers de la justice.

Le dimanche 11 mars 2023, la première journée portes ouvertes s'est concentrée sur la diversité et l'inclusion, en collaboration avec les avocats de la commission dédiée. Les activités proposées par cette commission ont rencontré un franc succès : un procès fictif sur le thème de la discrimination, des job days pour les étudiants, des rencontres avec des cabinets d'avocats, ainsi que des tables rondes sur la discrimination. Des visites guidées et des échanges avec le bâtonnier ont également enrichi cette journée, qui a attiré 2.223 visiteurs.

2.223

VISITEURS
LE 11 MARS 2023



JOURNÉE
PORTES OUVERTES
AU PALAIS DE JUSTICE
DE BRUXELLES
11 mars 2023



Une seconde journée portes ouvertes s'est déroulée le dimanche 5 mai 2024. Les visiteurs ont eu l'opportunité d'assister à des procès fictifs, de rencontrer le bâtonnier, de participer à des simulations de plaidoiries et de négociations, tout en découvrant les initiatives du barreau lors des tables rondes. Le Justibus était également présent toute la journée pour répondre aux questions sur l'accès à la justice. Cette initiative s'inscrivait dans le cadre de la fête de l'Iris et a attiré environ 1.000 visiteurs.

CYCLE DE CONFÉRENCES JUSTICE EN VÉRITÉS

En partenariat avec l'Académie Royale de Belgique, deux cycles de conférences "Justice en Vérités" ont été organisés ayant abordé des thématiques aussi variées que la crise de l'institution judiciaire à Bruxelles, la défédéralisation ou les rapports entre conviction, morale et droit. Parmi les participants, figuraient des personnalités de premier plan comme **Didier Reynders**, commissaire européen à la justice, **Koen Geens**, ancien Ministre de la justice, **Pierre-Yves Dermagne**, Vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et du Travail, **Pascale Vandernacht**, présidente du Conseil d'État, **Marie-Christine Marghem**, députée et membre suppléante de la Commission justice de la Chambre, **Henri Bartholomeeusen**, avocat et ancien président du Centre d'action laïque et **Eric de Beukelaer**, vicaire général du diocèse de Liège.

PARTENARIAT HUB.BRUSSELS

Le barreau poursuit un partenariat fructueux avec hub.brussels, l'Agence bruxelloise pour l'Entrepreneuriat.

Chaque mois, des avocats interviennent dans le cadre des permanences "Parlons de droit", lors desquelles ils répondent gracieusement aux questions juridiques des entrepreneurs bruxellois.

Dans le cadre de notre partenariat avec hub.brussels, une série de capsules destinées aux entrepreneurs ont été coproduites et tournées dans les locaux de hub.brussels.

Hub.brussels a également réalisé une capsule vidéo mettant en avant les spécificités des avocats d'affaires bruxellois, intitulée *The Brussels Lawyers*.



THE BRUSSELS
LAWYERS



LE BARREAU CÉLÈBRE ET PARTAGE

La rentrée solennelle est à la fois un rendez-vous festif pour les avocats bruxellois et l'occasion pour le barreau d'échanger avec ses homologues belges et étrangers.

JANVIER 2023 UNE RENTRÉE AU PALAIS SOUS LE SIGNE DE LA SOLIDARITÉ

Le colloque de rentrée 2023 était intitulé "Etat de droit et justice : l'avocat, auteur et sujet de droit en Europe" et a vu se succéder à la tribune **Julie Couturier**, bâtonnière du barreau de Paris, **Simone Cuomo**, secrétaire général du CCBE, **Julie Goffin**, avocate et directrice à l'Union internationale des avocats (UIA), **Emmanuelle Bribosia**, Juge à la Cour constitutionnelle de Belgique, **Frédéric Krenc**, Juge à la Cour européenne des droits de l'homme, **Koen Lenaerts**, Président de la Cour de justice de l'Union européenne et **Joanna Hetnarowicz-Sikora**, juge au tribunal de Stupsk (Pologne).



RENTRÉE
BARREAU DE BRUXELLES
20 janvier 2023



RENTRÉE
DU BÂTONNIER
2023

Après plusieurs années d'absence, les portes de la salle des pas perdus se sont à nouveau ouvertes pour accueillir la réception de rentrée du bâtonnier.

Ces festivités furent placées sous le signe de la solidarité, avec un appel aux dons qui a permis de récolter plusieurs milliers d'euros au profit de l'association KickCancer.

JANVIER 2024
 UNE RENTRÉE ENGAGÉE
 ET DE NOUVEAUX MEMBRES D'HONNEUR

Le colloque de rentrée 2024 était intitulé "L'entreprise à l'épreuve du feu" et a rassemblé les interventions de **Ilham Kadri**, CEO de Syensqo et membre associée de l'Académie Royale de Belgique, **Antonin Lévy**, avocat au barreau de Paris, **Harm-Jan De Kluiver**, avocat au barreau d'Amsterdam et professeur à l'université d'Amsterdam, **Séverine Menétrey**, professeure en droit judiciaire à l'Université du Luxembourg et à l'Université Libre de Bruxelles, titulaire de la chaire de droit judiciaire à l'ULB, **Jean-Pierre Hansen**, président honoraire d'Electrabel, ancien Directeur Général du Groupe Suez, membre de l'Académie Royale de Belgique, membre correspondant de l'Institut de France, **Isabelle Ferreras**, professeure à l'Université Catholique de Louvain, chercheuse associée de l'Université de Harvard, membre de l'Académie Royale de Belgique, **Françoise Tulkens**, ancienne vice-présidente de la Cour européenne des droits de l'homme, professeure émérite à l'Université Catholique de Louvain, membre de l'Académie Royale de Belgique, **Koen Geens**, ancien ministre des Finances et ancien ministre de la Justice, professeur émérite de la Katholieke Universiteit Leuven, membre à la Koninklijke Académie van België et **Xavier Dieux**, avocat au barreau de Bruxelles, professeur émérite de l'Université Libre de Bruxelles, membre de l'Académie Royale de Belgique.



Lors de la séance solennelle, le titre de membre d'honneur a été attribué à trois personnalités, consacrant ainsi leurs actions et leurs combats qui incarnent les valeurs essentielles du barreau. Ces personnalités sont des repères et des guides pour les générations futures d'avocats :

- Me Henri La Fontaine (Belgique, °1854 - +1943)
- Me Nasrin Sotoudeh (Iran, °1963).
- Me Françoise Tulkens (Belgique, °1942)

COLLOQUE
 DE RENTRÉE 2024 :
 "L'ENTREPRISE À L'ÉPREUVE
 DU FEU" - PARTIE 1



COLLOQUE
 DE RENTRÉE 2024 :
 "L'ENTREPRISE À L'ÉPREUVE
 DU FEU" - PARTIE 2



Henri La Fontaine



Françoise Tulkens



Nasrin Sotoudeh

04

LE BARREAU

EN QUELQUES

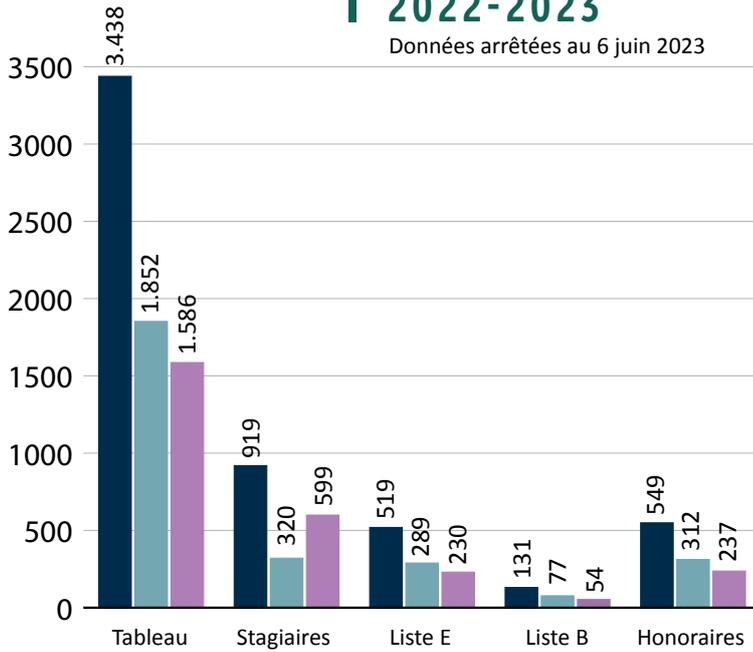
CHIFFRES

DÉMOGRAPHIE DU BARREAU

■ Total ■ Hommes ■ Femmes

I 2022-2023

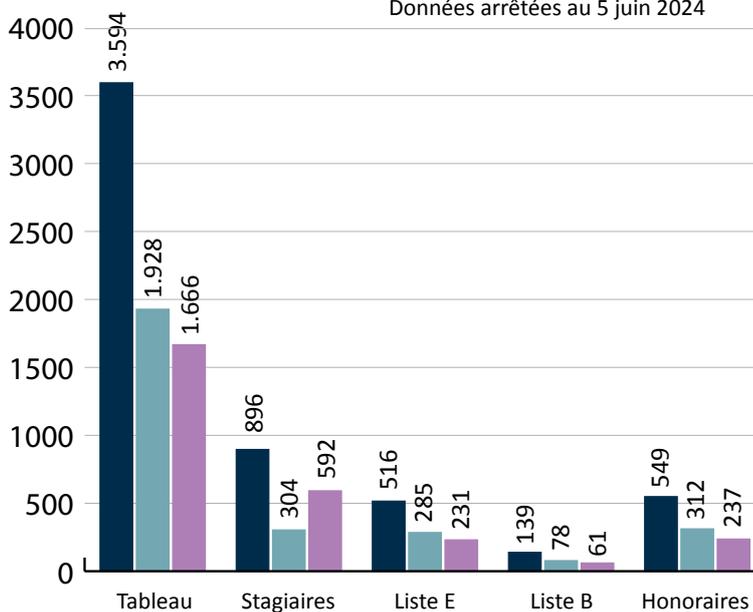
Données arrêtées au 6 juin 2023



5.007
AVOCATS

I 2023-2024

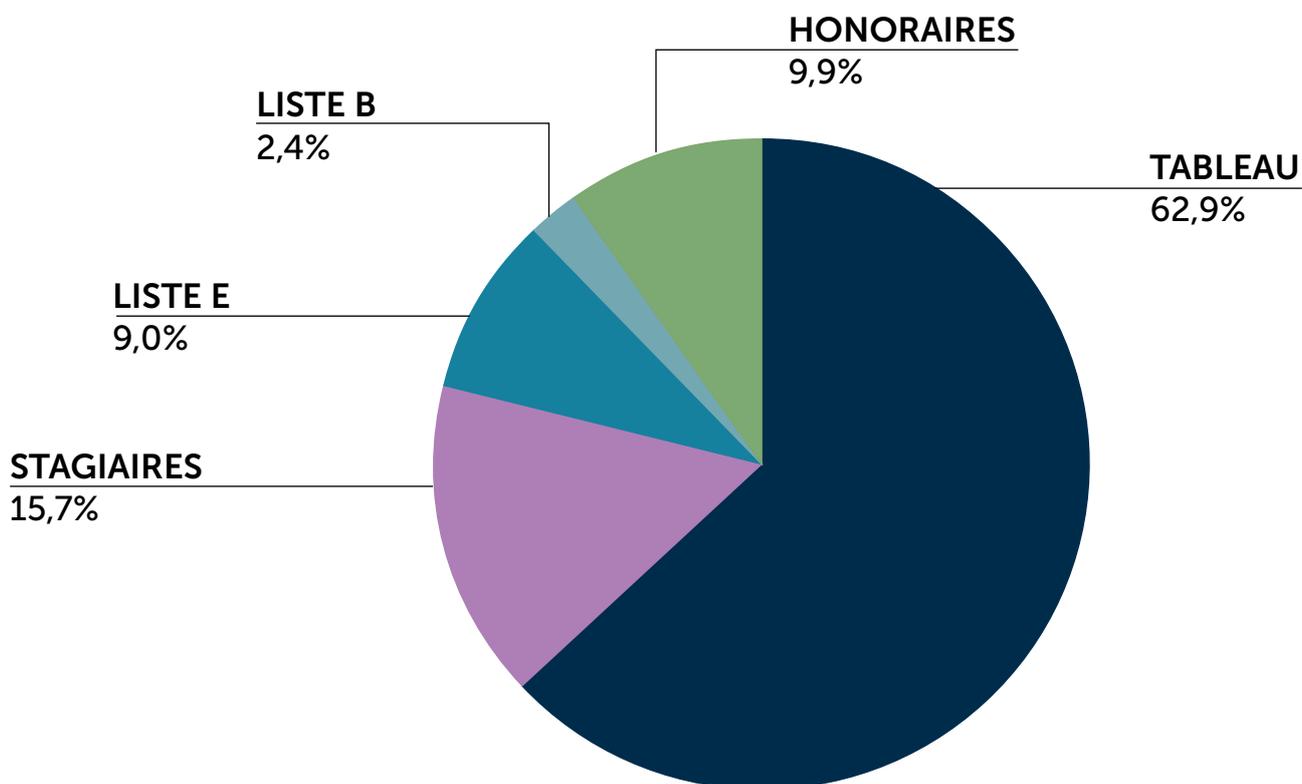
Données arrêtées au 5 juin 2024



5.145
AVOCATS

COMPOSITION DU BARREAU

AU 5 JUIN 2024



AGRÉMENTS ET TITRES

I ANNÉES 2022-2023

239

Maîtres de stage

11

Titres de spécialiste

19

Liste avocats formés à la prise en charge des violences sexuelles et intrafamiliales

I ANNÉES 2023-2024

254

Maîtres de stage

22

Titres de spécialiste

28

Liste avocats formés à la prise en charge des violences sexuelles et intrafamiliales

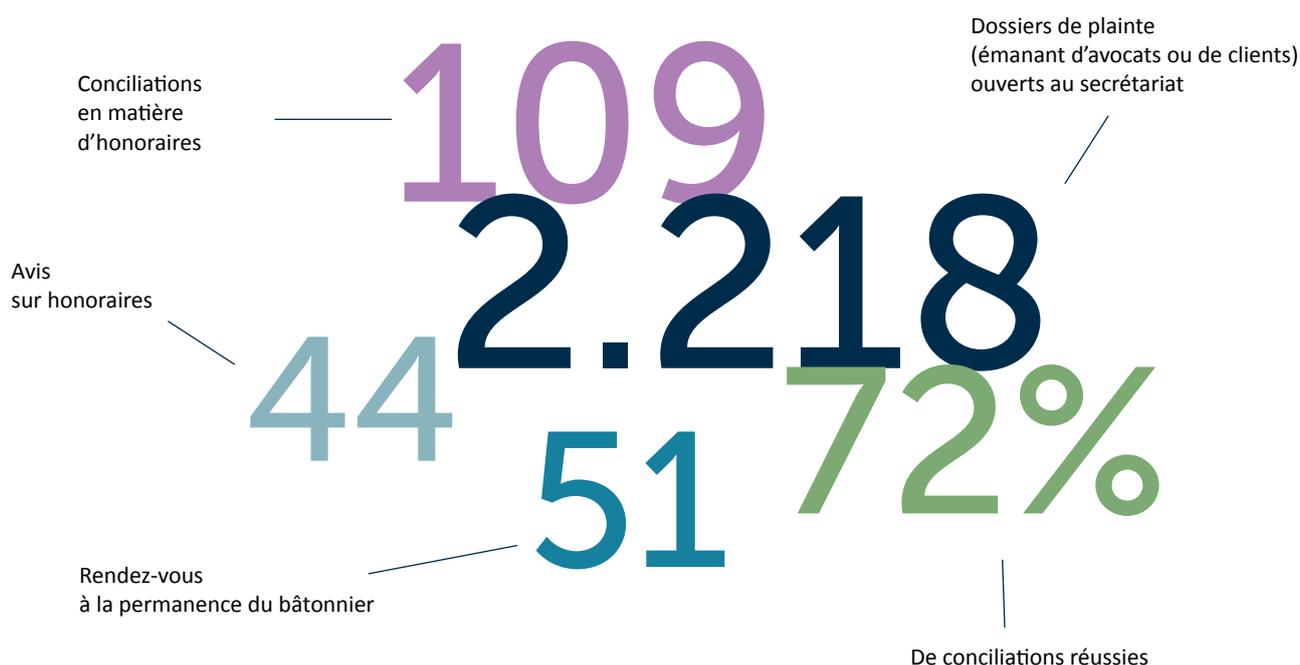
LES TRAVAUX DE L'ORDRE

ANNÉES JUDICIAIRES 2022 À 2024*

TRAVAUX DU CONSEIL DE L'ORDRE



GESTION DES PLAINTES ET LITIGES ENTRES AVOCATS OU AVEC LES JUSTICIABLES



* Données arrêtées au 5 juin 2024.

05

UNE ÉQUIPE
DÉVOUÉE
AU BARREAU
ET À
SES AVOCATS

ORGANISATION DU BARREAU

2022-2023

I LES MEMBRES DU CONSEIL DE L'ORDRE

EMMANUEL PLASSCHAERT

Bâtonnier

MARIE DUPONT

Vice-bâtonnière

MAURICE KRINGS

Ancien bâtonnier

XAVIER DIEUX

Coordination projets et étude

DIDIER CHAVAL

Trésorier

MARC ISGOUR

Directeur de la communication

XAVIER CARRETTE

Responsable des relations
avec les juridictions pénales

SOPHIE HUART

Responsable des actions de solidarité,
diversité et inclusion

STÉPHANIE DAVIDSON

Secrétaire

NATHALIE GINOT

Responsable des perquisitions

RENAUD GOOSSENS

Président du BAJ

DAMIEN HOLZAPFEL

Vice-président du BAJ

FRANÇOIS COLLON

Trésorier-adjoint

AUGUSTIN DAOÛT

Secrétaire-adjoint

PIERRE HUYBRECHTS

Vice-président du BAJ

PIERRE-YVES THOUMSIN

Directeur-adjoint de la communication

DAVID RAMET

Directeur du centre
de formation professionnelle

I LE CABINET DU BÂTONNIER

GEOFFROY CRUYSMANS

Chef de cabinet du bâtonnier

**CARINE VANDER STOCK,
LAWRENCE MULLER,
VALÉRIE LAMBIN,
GUILLAUME SNEESSENS**

Déontologie

MARIANNE DROINET

Stage

CORINNE DELGOUFFRE

Chargée de projets

PIERRE WINAND

Responsable des événements
et des partenariats



I SERVICES GÉNÉRAUX

JUAN ARIZA CARMONA

Directeur financier de l'Ordre

CARINE VANDER STOCK

Directrice des ressources humaines

KARINE TRIMBOLI

Directrice du Bureau d'aide juridique

DOMINIQUE DYCKMANS

Responsable administrative du stage

CAROLE MAURY

Responsable administrative
de la formation professionnelle

BRUNO BENNARDO

Responsable Informatique -
Administrateur système/réseau

CÉCILE ROBA

Responsable du Service social

ORGANISATION DU BARREAU

2023-2024

I LES MEMBRES DU CONSEIL DE L'ORDRE

EMMANUEL PLASSCHAERT

Bâtonnier

MARIE DUPONT

Vice-bâtonnière

XAVIER DIEUX

Coordination projets et étude

MARIANNE WARNANT

Référent en matière de MARCs et droit de la famille

XAVIER CARRETTE

Responsable des relations avec les juridictions pénales et perquisitions

SÉBASTIEN CHAMPAGNE

Coordination projets et études

STÉPHANIE DAVIDSON

Secrétaire de l'Ordre

DAMIEN HOLZAPFEL

Référent en droit pénal -
Coordination de projets et études

ANNE-SOPHIE LOPPE

Référent en matière d'aide juridique et droit de la jeunesse

CAROLINE PEPIN

Référent en matière d'aide juridique et droit de la jeunesse

FABRICE HAMBERSIN

Coordination projets et études

FRANÇOIS COLLON

Trésorier

AUGUSTIN DAOÛT

Secrétaire-adjoint

PIERRE HUYBRECHTS

Responsable des relations avec les praticiens de l'aide juridique

PIERRE-YVES THOUMSIN

Directeur de la communication

DAVID RAMET

Directeur du centre de formation professionnelle

JÉRÔME HENRI

Trésorier adjoint

I LE CABINET DU BÂTONNIER

GEOFFROY CRUYSMANS

Chef de cabinet du bâtonnier

CARINE VANDER STOCK,**LAWRENCE MULLER,****VALÉRIE LAMBIN,****GUILLAUME SNEESSENS,****MICHEL GHISLAIN,****ISALINE GODIN**

Déontologie

FRANÇOISE DACHE

Stage

SOPHIE BERGER

Aide juridique

CORINNE DELGOUFFRE

Chargée de projets



I SERVICES GÉNÉRAUX

JUAN ARIZA CARMONA

Directeur financier de l'Ordre

CARINE VANDER STOCK

Directrice des ressources humaines

KARINE TRIMBOLI

Directrice du Bureau d'aide juridique

DOMINIQUE DYCKMANS

Responsable administrative du stage

CAROLE MAURY

Responsable administrative de la formation professionnelle

MATHILDE VANDENPUT

Responsable communication

NINA LACOUR

Responsable événements

BRUNO BENNARDO †

Responsable Informatique -
Administrateur système/réseau

CÉCILE ROBA

Responsable du Service social

SUIVEZ-NOUS



LINKEDIN



FACEBOOK



© Triptyque

I SUIVEZ NOS INSTITUTIONS LIÉES

- <https://www.ideb.eu>
- <https://www.linkedin.com/company/ideb-institut-de-droit-europ%C3%A9en-des-barreaux>
- <https://www.linkedin.com/company/institut-des-droits-de-l-homme-du-barreau-de-bruxelles>
- <https://www.incubateurbxl.eu/fr/>
- <https://www.linkedin.com/company/incuebrux>

EDITEUR RESPONSABLE :

Pierre-Yves Thoumsin - Palais de Justice - Place Poelaert 1 - 1000 Bruxelles

RÉDACTEURS :

Stéphanie Davidson, Corinne Delgouffre, Emmanuel Plasschaert, Pierre-Yves Thoumsin, Mathilde Vandenput et Valérie Lambin

CONCEPTION & RÉALISATION :

Ibis Advertising - Isabelle Monteyne - im@ibis-advertising.com - www.ibis-advertising.com - Juillet 2024

Photos : Triptyque





**BARREAU
DE
BRUXELLES**
ORDRE
FRANÇAIS